



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-26 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 mars 2026, a déposé et présenté le projet de règlement numéro 323-26 relatif au traitement des élus municipaux conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Le règlement sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 4 mai 2026 qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann à 19 h 30.

Ce projet de règlement vise à établir les modalités de la rémunération du maire et des conseillers comme suit :

Rémunération

		Actuelle	Proposée
Maire	Rémunération de base	20 158.80 \$	47 600 \$
	Allocation de dépenses	10 079.40 \$	Selon la Loi
	Base	201.58 \$	266.67 \$
	Jeton de présence	Allocation de dépenses	Selon la Loi
Conseillers	Rémunération de base	6 719.52 \$	7 500 \$
	Allocation de dépenses	3 359.76 \$	Selon la Loi
	Base	67.21 \$	133.67 \$
	Jeton de présence	Allocation de dépenses	66.33 \$

Rémunération additionnelle pour le maire suppléant

Le projet de règlement prévoit que, lors du remplacement du maire, le suppléant a droit à un montant équivalent à 50 % de la rémunération que reçoit le maire à compter du premier jour si certaines conditions sont remplies.

Indexation

Le projet de règlement prévoit une clause d'indexation représentant l'augmentation prévue au contrat de travail des employés municipaux.

Rétroactivité

Le projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 et remplacera le règlement numéro 170-15.

Consultation du projet de règlement

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce projet de règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 11 mars 2026.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin